



Les infos de l'Apel du Rhône du 11
au 24 mai 2020

Apel du Rhône
réouverture
de la ligne téléphonique
04 78 37 74 71



**Durant les mois de mai et juin,
Armelle Navarro est à votre écoute
le lundi, le mardi et le jeudi
de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.**

Pour mémoire :

- **Armelle Navarro**, chargée du lien avec les Apel d'établissement et du Service Information et Conseil aux Familles :
armelle.navarro@apeldurhone.fr
- **Marie José Gomez**, chargée de la comptabilité, des adhésions et des subventions : mariejose.gomez@apeldurhone.fr **Marie-Pierre**
- **Fougerouse**, chargée de l'administration et de la communication :
mariepierre.fougerouse@apeldurhone.fr



CORONAVIRUS

Comment soutenir les familles en difficulté financière ?

Cliquez ici
pour télécharger le courrier
de l'Apel du Rhône



Message de Gilles Demarquet Président national de l'Apel

Bonjour à tous,

Merci à tous ceux qui se sont engagés depuis le début de ce confinement pour essayer de garder au maximum le lien avec les familles, et à tous ceux qui se sont mobilisés au côté des équipes éducatives des établissements pour accueillir les enfants de personnels soignants.

Cette reprise progressive va être inédite dans sa forme et va nécessiter créativité, souplesse et imagination de la part de chacun. Plus que jamais, il est important de travailler en lien avec les autres membres de la communauté éducative.

Vous trouverez ci-dessous une lettre de Philippe Delorme, Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique, destinée aux communautés éducatives et donc à tous les bénévoles de notre mouvement.

Merci à chacun pour son engagement en ces moments particulièrement compliqués.

Bien cordialement,

Gilles Demarquet

Cliquez sur l'image pour télécharger le document.

NOUVEAUTÉ

L'Apel du Rhône a maintenant une



Cliquez sur l'image pour vous abonner
et visualiser les dernières vidéos en ligne !

CAMPAGNE D'ADHÉSIONS A L'APEL 2020-2021 ; téléchargez les documents utiles :

L'association des parents d'élèves

de votre établissement scolaire
est heureuse de de vous accueillir
et vous souhaite la bienvenue !



L'Apel, une équipe de parents bénévoles.



"Nous participons concrètement
à la vie et à l'animation de l'établissement."

Nos actions :

- Accueil des parents,
- Organisation de conférences sur des thèmes éducatifs et pédagogiques pour les parents,
- Organisation des Rencontres Parents-Ecole (RPE ©),
- Mise en place et formation des parents-correspondants,
- Animation du Bureau de Documentation et d'Information sur l'Orientation (BDI-Orientation),
- Représentation au conseil d'établissement et auprès de l'organisme de gestion,
- Organisation de la fête de l'école, et autres activités...

L'Apel, un mouvement, des services.

Pour soutenir les parents dans leur tâche éducative, l'Apel du département du Rhône et l'Apel Nationale ont également développé différents services :

- **Le service ICF (Information et Conseil aux Families)**
 - initie et soutient la mise en place d'actions dans les domaines de l'orientation et du rapprochement entre école et monde professionnel,
 - accompagne les familles ayant un enfant à besoins éducatifs particuliers
 - organise aussi des conférences, colloques, matinées "école inclusive"
- **Les subventions :**
 - afin de soutenir les activités des Apel d'établissement, et de favoriser l'équipement pédagogiques des classes (classes flexibles, école inclusive...)
- **L'Information :**
 - pour être tenu informé de l'actualité éducative et de la vie du mouvement des Apel
 - Newsletter (abonnement à la "Newsletter Families" sur <http://www.apelrhone.fr/index.html>)
 - Facebook et nos sites Internet www.apelrhone.fr et www.apel.fr
- **La formation et l'accompagnement :**
 - pour toutes les équipes d'Apel d'établissement ("Comment organiser mes réunions ? A quoi servent les statuts ? Comment recruter des bénévoles ? S'exprimer en éducatifs particuliers...")
- **Les représentations :**
 - auprès de l'Enseignement Catholique du diocèse de Lyon et au niveau national,
 - auprès des fédérations départementale et nationale des OGECE,
 - auprès du Ministère de l'Éducation nationale...
- **La plateforme téléphonique Apel Service**
au 01 46 90 09 60 :
 - Une équipe de spécialistes (psychologues, conseillers scolaires, éducateurs spécialisés) est à votre écoute pour répondre à toutes vos questions.
- **La revue Famille & Éducation :**
 - magazine bimestriel qui propose des informations pratiques, des conseils, des témoignages et des pistes de réflexion sur l'éducation et la scolarité. Il est envoyée par courrier à tous les adhérents à l'Apel.

La convention de mandat Apel-Ogec...



L'Apel et l'Ogec : deux membres de la communauté éducative
qui poursuivent le même objectif commun,
dans le respect de leur mission spécifique.

Co-signer la Convention de mandat c'est permettre que :

- La présentation de l'Apel soit jointe au dossier d'inscription remis aux parents.
- La cotisation Apel figure sur la facture de scolarité du 1er trimestre.
- Au plus tard le 30 janvier de chaque année, l'Apel informe l'Ogec du montant de la cotisation à appeler auprès de chaque famille pour l'année scolaire suivante.
- Au plus tard le 31 octobre, l'Ogec reverse ses cotisations à l'Apel, et lui communique le fichier de tous les adhérents.
- L'Ogec informe les parents que leurs coordonnées seront transmises à l'Apel nationale et à la société d'édition de Famille & Éducation et feront l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la gestion de leur adhésion et de leur abonnement à la revue Famille & Éducation.

La Convention est annuelle et renouvelable d'année en année par tacite reconduction (il n'est donc pas nécessaire de la signer chaque année, ni lors d'un changement de président).

Si cette Convention de mandat n'est pas encore signée dans votre établissement, vous pouvez demander à rencontrer le chef d'établissement pour :

- Lui rappeler le rôle essentiel joué par l'Apel au service de l'établissement et de l'Enseignement catholique, ainsi que les services apportés aux parents.
- Lui demander de bien vouloir joindre les documents sur l'Apel dans chaque dossier d'inscription remis aux parents.
- Lui demander que la Convention de mandat Apel-Ogec soit signée par ces 2 membres de la communauté éducative afin que l'Ogec puisse percevoir des familles leur adhésion à l'Apel, pour le compte de celle-ci.

Avec l'accord du chef d'établissement,
vous pourrez alors rencontrer votre président d'OGECE
pour lui demander de signer la Convention de mandat.

A noter :

1. C'est l'Apel de l'établissement qui fait le reversement des adhésions à l'Apel du Rhône au plus tard le 30 novembre, accompagné du formulaire et du fichier au format Excel des adhérents. Cf. https://www.apelrhone.fr/infos_10.html
2. La cotisation entière* doit être réglée dans l'établissement de l'enfant le plus (EJNE. Pour un enfant scolarisé dans un autre établissement, le parent ne paiera alors que la « part de la cotisation de l'Apel d'établissement »)
3. Un parent élu dans un Conseil d'administration Apel doit payer la cotisation entière* dans l'établissement où il est élu.

*Cotisation entière = 12,50 €. à reverser à l'Apel du Rhône + part que votre Apel d'établissement conserve.



Vous souhaitez + d'Info ? Contactez l'Apel du Rhône au 04 72 56 99 03

Toutes ces actions sont menées à bien grâce à votre soutien au mouvement des Apel.

Adhérez dès maintenant à l'Apel !

Nouveauté :

le document "L'association des parents d'élèves" vous est proposé au format Word pour que vous puissiez l'adapter à vos propres actions Apel.



L'Association des Parents d'élèves
de l'Enseignement Libre du Rhône

OUX SOMMES-NOUS ? | LES SERVICES | EVENEMENTS - ACTUALITES | ADHIERER | LIENS UTILES | CONTACT

NEWSLETTER
FAMILLES
ROUSSEAU

Apel du Rhône - 13 rue de la Paix - 69000 Oullins
Tel : 04 78 22 12 77



L'APEL DU RHÔNE
SOUHAITE REVOIR
LA STRUCTURE
DE SON SITE INTERNET
www.apeldurhone.fr



**RÉPONDEZ
À NOTRE PETITE ENQUÊTE
AFIN QUE LES NOUVEAUTÉS
CORRESPONDENT AU MIEUX
À VOS ATTENTES.
MERCİ !**

Cliquez sur l'image ou sur le lien <https://oxiforms.com>